

CHARTRE POUR L'UTILISATION DES OUTILS INFORMATIQUES

La mise à disposition d'ordinateurs et de services liés aux technologies de l'information et de la communication s'inscrit dans la mission de service public de l'Education Nationale. Elle répond à un objectif pédagogique et éducatif. La présente charte définit les conditions générales d'utilisation d'Internet et du réseau informatique et de l'établissement. Elle précise les droits et obligations que les élèves s'engagent à respecter.

UTILISATION DU MATERIEL ET DES LOGICIELS

Le Collège Georges Brassens met à disposition des élèves un ensemble de matériels et logiciels.

Organisation pratique

Lorsqu'un élève s'installe devant un poste informatique, il remplit la fiche d'utilisation attachée à ce poste. Il devient alors jusqu'au moment où il le quitte, responsable du bon fonctionnement du poste, à défaut d'indication de la date et de l'heure de fin d'utilisation, il en assume la responsabilité jusqu'à l'arrivée de l'utilisateur suivant.

Identifiants et mots de passe.

Les éléments permettant de se connecter à internet ou à un des services sont personnels et confidentiels. Le titulaire s'engage à conserver secrets son nom d'utilisateur et son mot de passe et à ne les transmettre à quiconque.

Utilisation des ordinateurs

Chaque utilisateur s'engage, lorsqu'il utilise un ordinateur, à :

- Ne pas masquer ou tenter de masquer sa véritable identité,
- Ne pas s'approprier l'identité, l'identifiant ou le mot de passe d'un autre utilisateur,
- De ne pas modifier ou détruire des informations ne lui appartenant pas,
- Ne pas lire ou copier des informations appartenant à d'autres utilisateurs, sans leur autorisation,
- Ne pas porter atteinte à l'intégrité d'un autre utilisateur ou à la sensibilité, notamment par l'intermédiaire de messages, images, textes provocants ou à caractère discriminatoire (raciste, sexiste),
- De pas interrompre le fonctionnement normal des appareils (éteindre un poste sans autorisation, déconnecter un câble réseau, etc.)
- Ne pas se connecter ou tenter de se connecter sur un service internet (site, forum, chat...) sans y être autorisé.

L'utilisateur ne peut installer un logiciel sur un ordinateur ou le rendre accessible sur le réseau qu'après accord du ou des responsables concernés. Il ne devra en aucun cas installer des logiciels à caractère ludique.

Il lui est interdit de faire des copies des logiciels n'appartenant pas au domaine public, de créer ou d'utiliser des virus.

Chaque utilisateur s'engage à prendre soin du matériel et des locaux informatiques mis à sa disposition. S'il constate une anomalie, il doit immédiatement en avvertir son professeur.

UTILISATION D'INTERNET

Conditions d'accès au réseau

Le Chef d'établissement doit pouvoir identifier très précisément les personnes autorisées à utiliser le réseau internet. Toute connexion doit être en rapport avec des activités scolaires ou culturelles et sera placée chaque fois sous la responsabilité d'un professeur ou d'une personne habilitée par le Chef d'Etablissement.

Limitations

L'usage des forums de discussion et des services de dialogue en direct (« chat »), est interdit sauf, éventuellement, sous la responsabilité d'un professeur.

Messagerie électronique

Il pourra être proposé aux élèves d'ouvrir une boîte aux lettres électronique personnelle et confidentielle qui pourra être utilisée aussi bien dans le cadre scolaire que dans le cadre privé. Les responsables légaux sont donc informés que leur enfant dispose de cet outil de communication et acceptent les conditions et les limites de son utilisation. Il est rappelé aux utilisateurs que les messages de nature diffamatoire, discriminatoire (raciste, sexiste...), pornographique ou d'incitation à la violence diffusés par internet tombent sous le coup de la loi pénale.

Droit à l'image

Votre enfant peut apparaître sur de nombreux documents photographiques ou filmographiques réalisés au collège dans le cadre des cours, des sorties ou de sa vie au sein du collège (activités sportives, activités professionnelles en atelier, articles de presse, réalisations pédagogiques, travaux sur poste informatique etc...)

Ces photos et/ou vidéos sont librement visualisables par tout parent d'élève, tout élève, tout enseignant. Certaines peuvent apparaître sur des supports de cours diffusés aux élèves ou encore dans des articles de presse de la presse nationale, régionale ou locale. Elles peuvent également apparaître sur le site Internet du collège, sur des affiches ou tout autre support de communication (livret, affichettes, plaquettes, flyers, etc...) et être ainsi visible par tous.

Elles ont pour but de rendre compte de la vie du collège aux élèves impliqués ou non dans ces activités et/ou de mettre en lumière les différentes actions menées au sein du collège.

En tout évidence nous accordons la plus grande attention à ce qu'aucune photo ne puisse porter préjudice ni à la dignité de l'élève ni à celle de ses parents à travers lui.

Je soussigné M et Mme _____

Responsables légaux de l'élève _____

Elève en classe de _____ pour l'année scolaire 2017-2018.

Autorise le Collège G. Brassens à utiliser sans limitation de durée et sans pouvoir prétendre à aucune rémunération les images et photographies de mon enfant réalisées dans le cadre des activités du collège (cours, sorties, vie scolaire etc...) lors de sa scolarité en 2017-2018.

Nous attestons avoir pris connaissance du fait que disposons d'un droit d'opposition, d'accès, de modification et de suppression des données concernant notre enfant (article 34 de la loi Informatique et Liberté du 6 Janvier 1978).

A..... le Signature